



Commune 380/WOLSCHWILLER

Mairie de Wolschwiller
2 rue de l'Eglise
68480 WOLSCHWILLER

WEISS Stéphane

Dossier suivi par

Tél. : 03.89.55.64.90

Mail : stephane.weiss@caaa68.fr

Cotisations foncières

Extrait du rôle de l'année 2026

380/WOLSCHWILLER

Cultures	Superficie	Jours	Total jours	Gain	Salaires	Taux	Unités
Terres	309	80	24 720	57,92	1 431 782	11,00	15 749 606
Prés	139	80	11 120	57,92	644 070	11,00	7 084 774
Vergers	12	80	960	57,92	55 603	11,00	611 635
Vignes	0	300	0	57,92	0	12,00	0
Forêt	502	7	3 514	57,92	203 530	20,00	4 070 617
Landes	3	5	15	57,92	868	5,00	4 344
Carrières	0	5	0	57,92	0	5,00	0
Etangs	1	5	5	57,92	289	5,00	1 448
Jardins	1	300	300	57,92	17 376	11,00	191 136
Totaux	967		40 634		2 353 518		27 713 560

Coefficient de répartition : 0,342

Montant de la cotisation : 9 478 €

Argent de chasse versé en totalité, comme en 2025 : 9 478 €

Cotisation répartie entre les propriétaires fonciers de la commune : 0 €

Le paiement de l'argent de chasse d'un montant de 9 478 € doit être effectué sur le compte suivant :
FR33 4003 1000 0100 0017 4108 X31 / CDCGFRPPXXX

Mis en ligne le 14 février 2026 par M. Sylvain GABRIEL, Maire de Wolschwiller.

Mulhouse, le 13 février 2026

Madame, Monsieur le Maire,

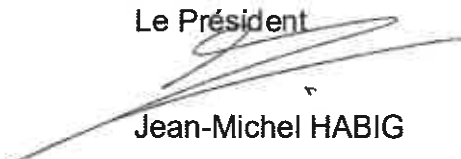
En application des textes qui régissent le recouvrement des cotisations d'assurance-accidents agricoles dans les départements du Rhin et de la Moselle, nous avons l'honneur de vous adresser ci-joint l'extrait du rôle des cotisations foncières de l'année 2026.

Cet extrait est à **afficher en mairie pendant 15 jours** suivant sa réception et son affichage à annoncer selon l'usage local.

Toute observation à l'encontre du contenu du présent extrait, notamment celle relative au montant de la cotisation couvert par le produit des baux de chasse, doit être formulée impérativement avant le **31 mars 2024**.

Restant à votre disposition, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président



Jean-Michel HABIG